

COMMUNE DEUX RIVIERES

Le **NEUF AVRIL DEUX MIL DIX-HUIT à 19 H 30**, le Conseil Municipal convoqué le 6 avril 2018 s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Dominique CHARLOT, Maire délégué de Deux Rivières.

Date de convocation : 06 avril 2018			
Conseillers en exercice : 23			
Présents : 14	Absents : 09	Procurations : 05	Votants : 19
Maire : Colette LERMAN			
Adjoint : Alain GODARD, Laurent GAUSSENS, Michèle BARY, Alain MION, George BASSAN, Dominique TILMANT, Hubert LEVEQUE			
Conseillers : Fabien MONCOMBLE, André GUEDON, Bruno GUEUX, Monique LAGARDE, Luc LANDRIER, Sylvain LEHOUSSEL, Jean-François SILVAN, Gérard BERTHIER, Annie LAGARDE, Valérie LEGRAND, Jean-Pierre CASSEGRAIN, Véronique PLANCHAIS, Dominique SAVARY, Laurette NICOLLE, Dominique CHARLOT			
Absents représentés : Pouvoir de Mme Colette LERMAN à Alain GODARD, Pouvoir de Mme Michèle BARY à Mme George BASSAN, Pouvoir de M. Jean-François SILVAN à Valérie LEGRAND, Pouvoir de M. Fabien MONCOMBLE à Bruno GUEUX, Pouvoir de Mme Véronique PLANCHAIS à Dominique TILMANT			
Absents excusés : M. Jean-Pierre CASSEGRAIN, M. Luc LANDRIER, M. Sylvain LEHOUSSEL			
Absents non excusés : Mme Annie LAGARDE			
Secrétaire : Bruno GUEUX			

====<<>>====

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 23 mars 2018 et du 27 mars 2018.

DEL 2018/045 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Maire propose de voter les taux pour l'année 2018 comme indiqués ci-dessous. Comme chaque année, la loi de finances prévoit une revalorisation des bases d'imposition comme suit :

Libellés	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Taux Deux Rivières 2018	Produit
Taxe d'habitation	1 542 000	14.02 %	216 188
Taxe foncière (bâti)	1 011 000	24.10 %	243 651
Taxe foncière (non bâti)	72 100	76.24 %	54 969

Produit attendu

514 808

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés, - VOTE les taux 2018 comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

DEL 2018/046 – PROGRAMME RÉGIONAL DE SANTÉ DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Considérant :

- la faiblesse des politiques de prévention,

- l'insuffisance des mesures complémentaires d'accompagnement (soins palliatifs via des équipes mobiles notamment, dispositifs post-hospitalisation) et de l'offre de gériatrie,
- l'impératif de favoriser la création de maisons de santé avec un soutien accru de l'état,
- l'opportunité de développer des consultations de médecine générale dans les centres hospitaliers de proximité,
- la nécessité de mieux répartir les internes et médecins hospitaliers et de conserver à l'échelle du Département, un centre 15, et les services d'urgence (dont les moyens hélicoptérés qui y sont rattachés),
- le risque de déport du sanitaire vers le médico-social,
- la logique de centralisation contradictoire avec l'objectif de proximité affichée,
- la prise en compte insuffisante du rôle et de la place des conseils départementaux dans la gouvernance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- EMET un avis défavorable sur le Programme Régional de Santé (PRS) de Bourgogne-Franche-Comté 2018-2022,
- AUTORISE le maire à transmettre cet avis à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté,
- DEMANDE à l'État que soit engagée une réflexion sur une orientation géographique de l'installation des médecins dans les zones en carence.

QUESTIONS DIVERSES

Un conseiller signale que des habitants prennent le sens interdit mis en place dans la rue du Donjon à Cravant.

La séance est levée à 19 heures 50.

Le Maire délégué,
Dominique CHARLOT

